



Découvert bancaire et délais forclusion

Par rafi00

Bonjour

Je viens chercher de l'aide. Je suis en découvert non autorisé de -3900 euros chez boursorama banque depuis juin 2019.

Ils ont confié le dossier à une agence de recouvrement et j'ai jusqu'ici remboursé par ci par là 200 euros à cette agence. J'ajoute que mon compte n'a jamais été fermé.

J'ai reçu il y a 15 jours un recommandé avec AR une mise en demeure de payer sous huitaine de cette agence sinon quoi ils porteront l'affaire en justice.

Sont-ils dans leur droit de lancer une action en justice aussi longtemps après ou bien y a-t-il un délai de forclusion ?

Je pense qu'ils ont entamé une demande d'injonction de payer. S'il y a un délai de forclusion que dois-je faire ?

merci d'avance pour votre aide

Par osram

Bonjour,

La prescription est de 2 ans APRES le dernier versement.

Par rafi00

merci de votre réponse